

Bruxelles, le 5 décembre 2025  
(OR. en)

16031/25

---

**Dossiers interinstitutionnels:**  
**2025/0571 (APP)**  
**2025/0574 (CNS)**

---

**CADREFIN 340**  
**POLGEN 214**  
**FIN 1461**  
**RESPR 45**

## **NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034 - Rapport sur l'état des travaux

---

### **I. INTRODUCTION**

1. Le 16 juillet 2025, la Commission a présenté un paquet de propositions relatives au cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2028-2034, qui comprend une proposition de règlement du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2028 à 2034, une proposition d'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, une proposition de décision du Conseil relative au système des ressources propres de l'UE, ainsi qu'un certain nombre de propositions législatives sectorielles. Le 3 septembre 2025, la Commission a présenté des propositions législatives sectorielles supplémentaires.

## **II. ÉTAT DES TRAVAUX AU SEIN DU CONSEIL**

2. Le 2 juillet 2025, le Comité des représentants permanents a approuvé la création du groupe ad hoc sur le cadre financier pluriannuel (groupe ad hoc sur le CFP)<sup>1</sup> chargé d'examiner les propositions de règlement fixant le cadre financier pluriannuel et d'accord institutionnel présentées par la Commission, ainsi que les questions financières et horizontales relevant des propositions sectorielles, y compris le cadre général de la gouvernance et la structure des différents programmes. Les éléments des propositions relatives au CFP ne figurant pas entre crochets devaient être examinés par les trois sous-groupes du groupe ad hoc sur le CFP<sup>2</sup> et les autres instances préparatoires compétentes du Conseil. Finalement, l'examen des propositions concernant les ressources propres de l'Union est resté du ressort du groupe "Ressources propres".
3. La Commission a présenté le paquet relatif au CFP au Comité des représentants permanents le 16 juillet 2025, au Conseil des affaires générales et au groupe ad hoc sur le CFP le 18 juillet 2025, et au groupe "Ressources propres" le 22 juillet 2025.
4. Depuis lors, des efforts considérables ont été consacrés à la révision des propositions et à l'analyse de leurs conséquences horizontales et financières.
5. Le groupe ad hoc sur le CFP a tenu vingt-quatre réunions entre le 18 juillet et le 4 décembre 2025, au cours desquelles la Commission a procédé à des présentations détaillées portant sur le paquet relatif au CFP, notamment les aspects financiers et d'autres aspects horizontaux des propositions sectorielles, ainsi que sur les recettes. Les États membres ont pu poser leurs questions à la Commission et ont procédé à un échange de vues sur les aspects pertinents des propositions. La présidence a entamé l'examen et lancé le débat en soumettant aux délégations un questionnaire s'articulant autour de six questions horizontales portant sur la structure, la flexibilité, l'impact et la performance du CFP, ainsi que sur la conditionnalité, l'administration et les recettes.

---

<sup>1</sup> Doc. ST 10989/25.

<sup>2</sup> Le mandat des trois sous-groupes du groupe ad hoc sur le CFP est défini dans le doc. ST 11740/25. Les rapports sur l'état des travaux menés par les sous-groupes du groupe ad hoc sur le CFP figurent dans les docs. ST 15864/25, ST 16400/25 et ST 16312/25.

6. La présidence danoise a consacré les réunions du groupe ad hoc sur le CFP qui se sont tenues en juillet et en septembre à des éléments horizontaux du paquet relatif au CFP, y compris la simplification, la flexibilité, la gouvernance, l'impact et la performance. Les réunions ont également porté sur des aspects financiers et horizontaux de la rubrique 2 ("Compétitivité, prospérité et sécurité"), et en particulier sur le nouveau Fonds européen pour la compétitivité et ses liens avec d'autres programmes. L'analyse ainsi que les points de vue exprimés par les délégations ont été consignés dans un projet d'éléments possibles d'un futur projet de cadre de négociation (éléments horizontaux et rubrique 2), qui a fait l'objet de discussions au sein du groupe ad hoc sur le CFP et du Comité des représentants permanents avant le débat d'orientation sur les aspects horizontaux et la rubrique 2 que le Conseil des affaires générales a tenu en octobre.
7. Les réunions que le groupe ad hoc sur le CFP a tenues en octobre ont été largement consacrées à l'examen de la rubrique 1 ("Cohésion économique, sociale et territoriale, agriculture et développement rural, affaires maritimes, prospérité et sécurité"), l'accent étant mis sur les principales caractéristiques des plans de partenariat national et régional, leur cadre de référence, la simplification, les clés de répartition, la dégressivité de l'aide au revenu dans le cadre de la politique agricole commune, le remboursement de NextGenerationEU, les conditions horizontales, la facilité de l'UE et Catalyst Europe. L'analyse ainsi que les points de vue exprimés par les délégations ont été consignés dans un projet d'éléments possibles d'un futur projet de cadre de négociation (rubrique 1). Ce domaine d'action a fait l'objet de discussions à plusieurs reprises au sein du Comité des représentants permanents et du Conseil des affaires générales en novembre.
8. Enfin, en novembre, le groupe ad hoc sur le CFP a examiné la rubrique 3 ("Europe dans le monde"), y compris le soutien à l'Ukraine, ainsi que la rubrique 4 ("Administration"), et les recettes. L'analyse ainsi que les points de vue exprimés par les délégations ont, comme précédemment, été consignés dans un projet d'éléments possibles d'un futur projet de cadre de négociation (rubriques 3 et 4, et recettes).
9. Lors des réunions qu'il a tenues en décembre, le groupe ad hoc sur le CFP a achevé sa première analyse du paquet, afin de préparer des éléments possibles d'un futur projet complet de cadre de négociation, que la présidence élaborera.

10. Tout au long du processus, et à la demande des délégations, la Commission a fourni des informations et des éclaircissements supplémentaires, à la fois oralement et dans 39 fiches techniques établies entre juillet et novembre 2025. Par ailleurs, la présidence a organisé quatre séminaires techniques en coopération avec la Commission, afin de contribuer à une clarification technique efficace des éléments de la proposition relative au CFP, portant sur les plans de partenariat national et régional (critères d'attribution et conséquences financières), les recettes, les instruments financiers, la gouvernance, la politique agricole commune et la politique commune de la pêche.
11. De juillet à octobre, le groupe "Ressources propres" a consacré cinq réunions à l'examen de la proposition de décision du Conseil relative au système des ressources propres de l'UE. En outre, le 10 octobre, le Conseil Ecofin a tenu un débat d'orientation sur le système des ressources propres de l'UE. Tout au long du processus, et à la demande des délégations, la Commission a fourni des informations et des éclaircissements supplémentaires, à la fois oralement et dans 13 fiches techniques établies entre juillet et novembre 2025. Le groupe ad hoc sur le CFP a été informé des travaux menés au sein du groupe "Ressources propres" le 19 novembre, après quoi il a repris les travaux sur le volet des recettes.
12. De plus, les sous-groupes du groupe ad hoc sur le CFP et d'autres instances préparatoires compétentes du Conseil ont examiné les propositions sectorielles relatives au CFP.
13. Au cours de la présidence danoise, les délégations ont également eu l'occasion d'examiner le CFP au sein du Comité des représentants permanents à sept reprises. Outre la présentation du paquet en juillet, le Conseil des affaires générales a tenu un débat d'orientation sur les éléments horizontaux et la rubrique 2 du CFP lors de sa session d'octobre, et sur la rubrique 1 lors de sa session de novembre.

### **III. RELATIONS AVEC LE PARLEMENT EUROPÉEN**

14. La présidence danoise, en collaboration avec les futures présidences chypriote et irlandaise, est déterminée à mener les travaux relatifs au CFP dans un esprit d'ouverture et de collaboration constructive avec le Parlement européen (PE).

15. À cette fin, le 4 juillet 2025, la présidence danoise a adressé une lettre à la présidente du PE, M<sup>me</sup> Metsola, également au nom des futures présidences chypriote et irlandaise, détaillant les modalités de coopération en ce qui concerne les travaux relatifs au CFP. En particulier, les présidences ont proposé d'organiser des échanges de vues avec des représentants du PE avant et après chaque session du Conseil des affaires générales, lorsque le CFP figure à l'ordre du jour.
16. En outre, à l'initiative de la Commission, une rencontre des présidents du PE, du Conseil et de la Commission s'est tenue le 10 novembre 2025, en vertu de l'article 324 du TFUE.

#### **IV. CONCLUSION**

17. Sur la base des discussions menées au sein du groupe ad hoc sur le CFP, le Comité des représentants permanents, le Conseil et la présidence ont présenté un projet de cadre de négociation<sup>3</sup>. Le projet de cadre de négociation a pour objectif de recenser les questions qui devront être abordées lors des négociations sur le CFP et, le cas échéant, de faciliter les discussions sur les options et solutions possibles pour chacun des points. La présentation du projet de cadre de négociation n'a pas pour objectif de donner lieu à des débats conclusifs à ce stade. Le projet est élaboré sous la seule responsabilité de la présidence et n'est contraignant pour aucune délégation.
18. Compte tenu de la complexité des discussions, la présidence estime que certains éléments du projet de cadre de négociation méritent une plus grande attention au niveau technique, d'éventuels affinements pouvant être utiles à cet égard, tandis que d'autres nécessitent des orientations politiques en vue de la réalisation de progrès.
19. La présidence invite le Comité des représentants permanents et le Conseil à prendre acte des progrès accomplis, dans la perspective du rapport que la présidence présentera oralement au Conseil européen en décembre 2025 et de l'échange de vues qui aura lieu en la matière.

---

<sup>3</sup> Doc. ST 16344/25.